

# La dengue en Nouvelle-Calédonie

Point au 20 janvier 2009

## Situation épidémiologique :

La Nouvelle-Calédonie est régulièrement touchée par des épidémies plus ou moins importantes et graves de dengue. Les séro-types en circulation sont variables :

- dengue 4 en 1980
- dengue 3 en 1996 (5 morts)
- dengue 2 en 1998
- dengue 1 depuis 2003 (20 morts)

## Actuellement, on note :

### → dans le Pacifique :

- ♦ une présence accrue de la dengue depuis 2006
- ♦ une vague de dengue 4 en 2008, qui a concerné de nombreuses îles du Pacifique : Kiribati, Îles Cook, Samoa, Samoa américaines, Nauru, Palau, Fidji, puis Vanuatu.

### → en Nouvelle-Calédonie :

- ♦ un retour épidémique en décembre 2008 :

Après l'épidémie de dengue 1 du premier semestre 2008, il n'y a pas eu d'interruption de la circulation virale : entre 10 et 30 cas restaient déclarés par mois entre juillet et novembre 2008.

Au mois de décembre 2008, à la faveur du retour des pluies et des chaleurs, on constatait une reprise de l'épidémie, qui se confirme en janvier 2009 :

**en moyenne, 20 cas sont confirmés PAR JOUR !!**

La majorité des communes sont concernées.

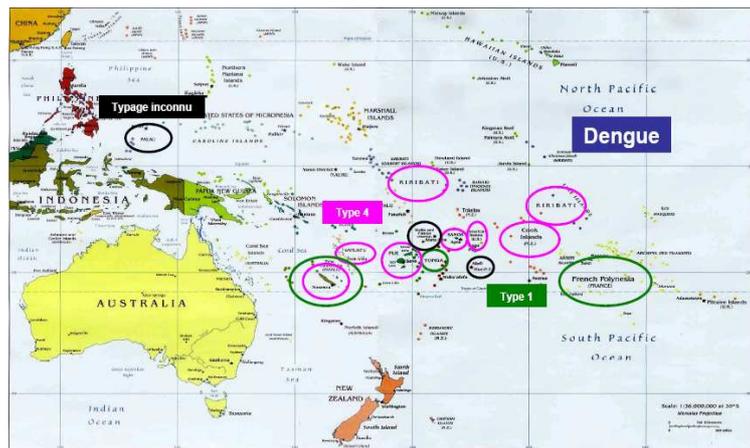
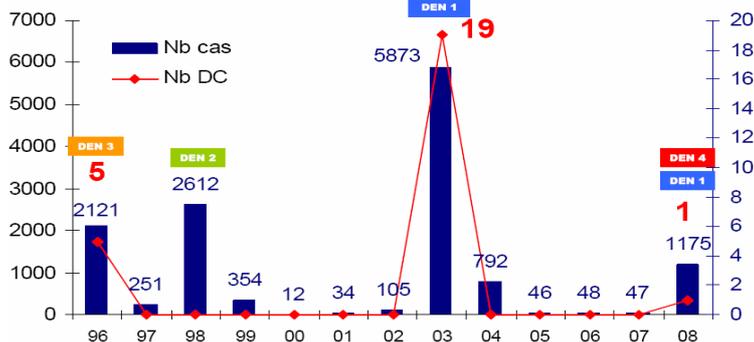
3 cas de dengue ont récemment été « exportés » vers Wallis-Futuna et la Polynésie Française, par des voyageurs infectés en Nouvelle-Calédonie.

- ♦ la menace de la dengue 4 :

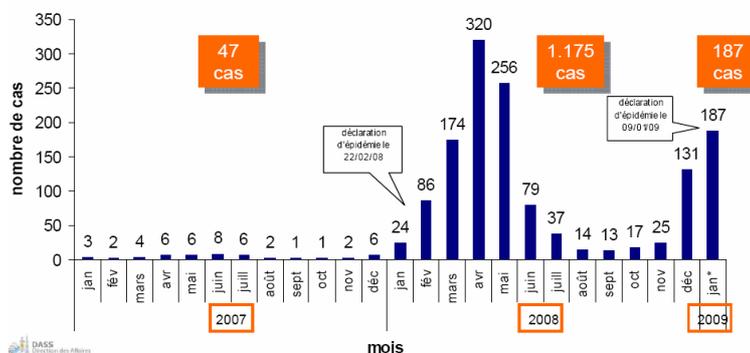
La Nouvelle-Calédonie est actuellement confrontée à une double circulation virale : après quelques cas de dengue 4 importés de la région, ce sérotype circule désormais activement en Nouvelle-Calédonie (**plus de 50 cas confirmés, sur 13 communes**), parallèlement au virus de dengue 1.

La dengue 4 ayant été absente localement depuis près de 30 ans, **une épidémie de grande ampleur est à craindre** en Nouvelle-Calédonie.

Nombre de cas de dengue et de décès par an déclarés en Nouvelle-Calédonie (1996 - 2008)



Cas positifs de dengue déclarés par mois en 2007, 2008 et 2009 en NC (au 20/01/09)



Répartition des cas de dengue du 01/09/2008 au 20/01/2009 (10h-53h) - Nombre de cas : 373



# Que fait la Nouvelle-Calédonie ?

## ◆ Une veille régionale des épidémies de dengue

## ◆ Le dépistage de la fièvre chez les voyageurs en provenance de zones à risque

## ◆ La surveillance des cas de dengue en Nouvelle-Calédonie

Les données sont accessibles sur le site de la DASS-NC au [www.dass.gouv.nc](http://www.dass.gouv.nc)

## ◆ La transmission des cas de dengue aux communes, pour lutte anti-vectorielle

Par l'intermédiaire des Provinces

## ◆ Actions en réseau

- coordination de la lutte contre la dengue : animation du **comité de surveillance et de coordination contre les maladies infectieuses et émergentes (CSCMIE)**
- soutien des communes : organisation de **formations** techniques, prêt de **matériel** de lutte anti-vectorielle
- financement des **réseaux sentinelles** dengue et entomologique
- participation au **ROSSP** (réseau océanien de surveillance de la santé publique)

## ◆ La mobilisation de la population lors des journées de lutte contre la dengue

## ◆ L'information de la population

- **tout public** : médias (presse écrite, radio, TV, ...), brochures, affiches.
- **en milieu scolaire** : affiches et mallette pédagogique dengue pour les écoles.
- **des patients atteints de dengue** : fiche conseils, distribution de répulsifs cutanés anti-moustiques.
- **des voyageurs** : films vidéo sur les écrans TV de l'aéroport (départ, arrivée), brochures (« passeport santé », dépliant dengue).
- **des professionnels de santé**

## Actions à venir :

- Mobilisation sociale et communautaire : enquête sur la connaissance et la perception de la population sur la dengue et la lutte anti-vectorielle.
- Demande d'exonération des droits et taxes douanières concernant les produits répulsifs cutanés.

## Ce qui est sous la responsabilité des communes

### ◆ Prévenir et lutter contre les épidémies de dengue

- effectuer une **lutte anti-vectorielle (LAV) immédiate autour de chaque cas de dengue**
- **maintenir le matériel** de LAV en **bon état** (swing-fogs, lécos, réserves d'insecticide et de larvicide)
- **maintenir la compétence** des équipes communales de LAV
- utiliser les **protocoles validés** de LAV
- **proscrire les épandages systématiques** d'insecticide adulticide, source de résistance d'*Aedes aegypti*
- **mobiliser la population** de sa commune contre la dengue et les gîtes larvaires

### ◆ Participer au réseau de lutte contre la dengue

- **participer au CSCMIE**
- **rendre compte** aux communes des actions de LAV autour des cas